JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 70 (1929), p. 25-35
<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1929__70__25_0>

© Société de statistique de Paris, 1929, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM
Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2. — FÉVRIER 1929

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 1929

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE. — ALLOCUTION DE M. HENRI TRUCHY, PRÉSIDENT SORTANT ET INSTALLATION DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU POUR 1929.
ALLOCUTION DE M. CLÉMENT COLSON, PRÉSIDENT POUR 1929.
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 21 NOVEMBRE ET 19 DÉCEMBRE 1928.
NÉCROLOGIE.
DISTINCTIONS HONORIFIQUES.
REMERCIEMENTS.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
COMMUNICATION DE M. MARIUS JULES LAMBERT ; « RECHERCHES STATISTIQUES SUR LE RECENSEMENT DE 1926 DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE ; LES CONDITIONS DE LOGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE. — ALLOCUTION DE M. HENRY TRUCHY, PRÉSIDENT SORTANT ET INSTALLATION DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU POUR 1929.

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Henri TRUCHY, Président, qui prend la parole en ces termes :

MES CHERS COLLÈGUES,

Les années passent vite à mesure qu'on avance dans la vie. Il me semble que c'était hier que le président sortant de 1927 m'installait dans ma nouvelle fonction. Et me voici à mon tour président sortant. Les statuts de la Société sont sages et ont pris des précautions contre la dictature. Le Président ne peut être nommé que pour une année, de sorte que bien peu de temps s'écoule entre les remerciements qu'il vous adresse au moment où il prend possession de sa fonction et ceux qu'il vous doit au moment de la quitter. A un si bref intervalle, il ne peut que vous redire ce qu'il vous avait déjà dit, et vous exprimer une gratitude qui n'est pas seulement dans les mots, mais dans son cœur, pour l'honneur que vous lui avez fait.

Cette année de présidence est douce et ne peut laisser, dans une assemblée comme celle-ci, que de bons souvenirs. En imposant l'agréable obligation de venir chaque mois à nos séances, elle donne à celui que vous avez investi de cette dignité éphémère, l'occasion de mieux connaître ses collègues, de se mêler plus intimement à la vie collective de la Société, et il y trouve à la fois plaisir et profit.

La vie scientifique de la Société a été très active en 1928. En passant en revue les sujets traités dans nos réunions mensuelles, on voit combien ils sont variés et suggestifs. Les assurances nous ont fourni la matière de deux communications : l'une de M. HAMON sur « Les charges industrielles des entre-

prises admises à pratiquer l'assurance contre les accidents du travail »; l'autre de M. FLEURY sur « Les écarts de la réalité en assurances sociales ». Une troisième communication, de M. Marcel HENRY, a trait au moins indirectement, à l'assurance, puisqu'il s'agit d'une question de risques : « Les risques de faillite par profession ». Les questions de méthodes ont été traitées par M. MARCH : « Différence et corrélation en statistique ». M ROULLEAU nous a montré les « Nouveaux aspects de la circulation de la monnaie en France ». Enfin, les deux communications de M. DESSIRIER, relatives à la prévision statistique des mouvements des valeurs de bourse; celle de M. le baron MOURRE : « Les méthodes récentes de prévision des crises aux États-Unis », celle de M. SAUVY : « La population française jusqu'en 1956; essai de prévision démographique », ont abordé le domaine le plus fermé jusqu'ici, mais le plus fécond peut-être de la statistique. Chercher à savoir ce que sera l'avenir, non par intuition, mais par l'application prudente des lois statistiques que la connaissance du passé aura permis de dégager, c'est une tâche belle et difficile, qui réserve peut-être quelques déboires aux statisticiens et aux économistes, mais qui apporterait de grands bienfaits aux hommes. Notre Société a voulu être à la pointe du progrès scientifique.

Les communications les plus étudiées ne rempliraient pas tout leur objet si elles ne suscitaient pas la discussion. Ça a été pour votre président une grande satisfaction que de voir à quels abondants et utiles échanges de vues les sujets traités donnaient lieu. Symptôme excellent pour une société scientifique que ces réaction spontanées de l'auditoire. Nous devons remercier, en même temps que les auteurs des communications, tous les collègues qui ont pris la parole et contribué ainsi à soutenir l'intérêt de nos séances.

C'est une autre manifestation de notre vitalité scientifique que la publication régulière du Journal. Outre le compte rendu des séances, il nous apporte des chroniques variées, des analyses d'ouvrages, des articles originaux; il est un bon instrument de travail. Nous devons beaucoup de reconnaissance aux collègues qui y collaborent et à celui — je ne veux pas le nommer — qui en assure la publication à date fixe, avec un souci de l'échéance que bien peu de revues scientifiques ont au même degré; à celui qui, avec cette aisance souriante dont il pare son travail et les difficultés mêmes qu'il rencontre, maintient le Journal, malgré la modicité de nos ressources, à un rang digne de la Société.

Ce sont deux études originales, parues en 1926 et 1927 dans le Journal, qui ont valu à notre Collègue M. Marcel MOINE le Prix Bourdin. Je lui renouvelle ici, en votre nom, les félicitations que j'ai été heureux de lui adresser dans notre séance du 26 juin dernier.

Si notre vie scientifique n'offre que des sujets de satisfaction, notre vie, en tant que Société a été mêlée de tristesses et de joies. Des tristesses : nous avons perdu en 1928, seize collègues. Je ne rappellerai pas leurs noms; ils sont encore dans vos mémoires, et votre président s'est efforcé de rendre à chacun de nos disparus l'hommage qui lui était dû. Des joies aussi : la plus grande a été de voir prospérer numériquement notre Société. Quatre-vingt-sept nouveaux membres sont venus à nous en 1928. Je dois dire que les noms des parrains de ces nouveau-nés sont presque toujours les mêmes : présenté par MM. Hamon et Barriol, présenté par MM. Barriol et Hamon, voilà une formule que le président de 1928 a si souvent prononcée qu'il avait fini par croire qu'on n'avait pas le droit d'entrer dans la Société de Statistique de Paris sans avoir été présenté par ces deux infatigables propagandistes.

MON CHER PRÉSIDENT ET AMI,

Ce m'est un grand plaisir de saluer en vous le nouveau président de la Société. Vous êtes de ceux dont il serait inutile, je dis plus, dont il serait inconvenant, de prétendre rappeler la vie, les titres et les œuvres. Partout où vous êtes entré, aux Ponts et Chaussées, au Conseil d'État, au ministère des Travaux publics, à l'Institut,

dans toutes les grandes Écoles où vous avez enseigné et enseignez encore, dans toutes les commissions que vous avez présidées et présidez encore, vous avez été l'homme vers qui l'on se tourne, qu'on écoute, dont l'autorité s'impose. La somme de labeur que vous avez fournie comme administrateur et comme écrivain est prodigieuse, et c'est un labeur qui commande l'admiration, non pas seulement par son étendue et sa qualité, mais aussi parce qu'il a été tout entier consacré au bien public. Vous ne pensez jamais, en toutes choses, qu'à l'intérêt général, et cela est très beau et très rare.

La Société de Statistique de Paris est honorée de se voir représentée par vous. Vous verrez que la tâche de la présider est facile. Elle l'est parce qu'il y a ici des traditions de cordialité et de simplicité qui sont précieuses, et puis parce que le président a, à côté de lui, un guide sûr dont la vigilance discrète lui épargne tous les soucis. Notre ami Barriol vous glissera dans la main, au moment opportun, le papier avertisseur qui rappelle l'ordre et la marche des séances. Il vous dira : « Faites ceci », et vous le ferez; « Dites cela », et vous le direz. Il connaît tous les précédents; il a des solutions prêtes pour tous les cas difficiles; il est la tradition vivante de notre Société.

Mon cher Président et ami, je vous prie de prendre la direction de la séance.

ALLOCUTION DE M. CLÉMENT COLSON, PRÉSIDENT POUR 1929.

M. Clément Colson prend place au fauteuil présidentiel et s'exprime en ces termes :

Mon cher Ami,

Je ne sais comment vous remercier des éloges excessifs dont votre amitié m'accable. J'en suis d'autant plus touché qu'elle a su trouver ce qui pouvait m'aller le plus droit au cœur. Je croyais qu'en m'installant, j'aurais, à mon tour, le droit de dire ce que je pense de mon prédécesseur. Mais le Président de la Société règne et ne gouverne pas et le premier Ministre qu'est notre Secrétaire général, gardien des traditions, m'a fait savoir qu'elles réservaient au Président sortant le droit de parler de son successeur sans réciprocité. Je tiens à commencer mon règne constitutionnel d'une année en respectant les usages, plus puissants que les lois. Comme vous, d'ailleurs, je crois sage le règlement qui limite la présidence à une année. Sa sagesse apparaît tout particulièrement en ce qui me concerne : il est bon que le rajeunissement ultérieur du bureau soit assuré, quand, comme aujourd'hui, le fauteuil symbolique sent tout à coup s'accroître terriblement le nombre des années qui viennent peser sur lui.

Messieurs, je ne puis attribuer à des travaux spéciaux de statistique l'honneur que je reçois. Mais, si je n'en ai pas effectué moi-même, j'ai toujours considéré comme un devoir essentiel d'appuyer toutes mes études économiques par des chiffres extraits des œuvres des statisticiens. Sans doute le raisonnement déductif est, à mon avis, le fondement même de l'Économie politique, dont le but est, comme celui de toutes les sciences, de dégager de l'observation des faits les lois qui relient entre eux les phénomènes d'un ordre donné. Mais il n'en est pas moins nécessaire de contrôler par des mesures aussi précises que possible les relations découvertes par la théorie, afin de rectifier les idées qui se trouveraient en contradiction avec ces mesures, à moins qu'on ne puisse démontrer l'inexactitude soit des chiffres qui démentent les conséquences des déductions rationnelles, soit des interprétations données à ces chiffres. Sans doute, l'accumulation des données relevées à un moment de l'évolution continue de toutes choses va à l'encontre du rêve que nous faisons tous quand nous écrivons : celui d'être encore lus par la postérité la plus reculée. Un livre vieillit plus vite quand il contient beaucoup de chiffres, puisque d'autres chiffres devraient les remplacer presque d'année en année. Mais si les idées exprimées sont justes, leur expression restera vraie, quand les statistiques qui les appuyaient n'auront plus aucun rapport avec la situation du monde économique.

Seulement, quand on veut, comme c'est mon cas en ce moment, achever de mettre à jour ce qu'on a écrit il y a quinze ou vingt années, en étayant les raisonnements par des chiffres nouveaux, on est singulièrement gêné par la quasi impossibilité d'obtenir ces chiffres après des bouleversements comme ceux que nous venons de traverser. Les positions nouvelles d'équilibre stable n'ont pas encore eu le temps, je ne dirai pas de se fixer, puisque ces positions se déplacent sans cesse avec les pro-

grès techniques et les changements des goûts et des idées, mais de pouvoir être déterminées, repérées et surtout exprimées en unités monétaires, quand ces unités sont à peine stabilisées dans une grande partie du monde. Je sens cruellement chaque jour, par exemple, la difficulté de chiffrer les éléments des prix de revient des divers modes de trasnport en concurrence les uns avec les autres, en même temps que l'impossibilité absolue de donner des comparaisons basées sur les chiffres de 1913, trop éloignés des chiffres actuels pour représenter quelque chose de concret à des élèves ou à des lecteurs habitués à compter en francs dépréciés.

J'aspire donc avec impatience, mes chers confrères, au moment où ceux d'entre vous qui travaillent sur les mêmes matières que moi auront mis eux-mêmes à jour les relevés des éléments de beaucoup de statistiques économiques, notamment en matière de transports. Je ne veux pourtant pas dire, comme on le fait trop souvent, que la science économique doit en toute circonstance s'incliner devant les statistiques qui traduisent les faits, objets souverains de cette science. Depuis bien longtemps, je répète à des élèves d'origine et de formation très diverses que, si une théorie qui conduit à des conséquences en contradiction avec les chiffres connus est presque toujours fausse, réciproquement, un chiffre qui, rapproché d'une théorie bien étudiée, paraît absurde, est presque toujours inexact. Quand la théorie et la statistique sont en désaccord, on ne peut dire qu'une chose, c'est qu'on ne saura pas où est la vérité, tant qu'on n'aura pas constaté de quel côté est l'erreur, ou bien en quel point les raisonnements enchaînés sont erronés, ou bien quels sont les chiffres faux. Quand on recherche de bonne foi la cause de la contradiction, on constate aussi souvent une erreur de l'un des côtés que de l'autre, et souvent des deux côtés à la fois.

C'est en partant de ces idées que j'ai été amené, sinon à établir directement la statistique des faits élémentaires, du moins à étudier et à utiliser très souvent celles qu'ont établies d'autres travailleurs, et notamment celles que dresse avec tant de soin et de perspicacité la Statistique générale de la France, dirigée depuis longtemps par des maîtres éminents, formés par l'École polytechnique dont je suis fier d'avoir été l'élève. Plus que jamais, cette année, j'ai été amené à profiter des enseignements de notre Statistique générale et à défendre ses méthodes. Il y a un an, j'étais au Caire, où je participais au Congrès de l'Institut international de Statistique, qui s'efforce d'unifier les méthodes pour rendre comparables les travaux effectués en tous les points du globe. Il y a un mois, je représentais le Gouvernement français à Genève, dans une conférence qui, sous le patronage de la Société des Nations, cherchait à atteindre le même but par une Convention conclue entre tous les peuples civilisés ou soi-disant tels. Sans réussir autant que je l'eusse voulu à unifier d'abord entre eux ces deux procédés d'unification, l'un scientifique, l'autre diplomatique, j'ai tâché de servir de mon mieux la science réunissant des hommes venant de tous les points du globe, comme elle nous réunit ici ce soir.

Les absences assez prolongées sont une des excuses que je puis invoquer pour n'avoir pas été aussi assidu que je l'aurais voulu à vos réunions en 1928. Cette année, je serai un peu moins absorbé par d'autres fonctions et, d'autre part, à l'attrait du plaisir et de l'instruction s'ajoutera, pour m'attirer ici, le sentiment du devoir. A défaut de qualification plus décisive, je m'efforcerai de mériter le titre éminent que vous m'avez conféré par mon assiduité et par mon zèle à remplir les devoirs qu'il m'impose.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 21 NOVEMBRE ET 19 DÉCEMBRE 1928.

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 novembre 1928, inséré dans le Journal de décembre. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

M. le Président annonce qu'il n'a pas été possible de faire paraître pour la présente séance le Journal de janvier. En conséquence, le procès-verbal de la séance du 19 décembre inséré dans ledit journal ne pourra être soumis à l'approbation de la Société qu'à la prochaine séance.

NÉCROLOGIE.

M. le Président a la douleur de faire part à la Société du décès de nos collègues :

M. Tobias Moscoso, vice-directeur et professeur à l'École polytechnique de Rio-de-Janeiro (Brésil).

Don Antonio DE PENAFIEL, directeur général honoraire de la Statistique de la République mexicaine à Mexico.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

M. le Président dit qu'il a été heureux de relever dans les récentes promotions de la Légion d'honneur, le nom de notre collègue :

M. André BERNARD, nommé chevalier.

Il annonce également la nomination de M. DE CHERGE comme sous-directeur de la Compagnie d'assurances générales sur la vie.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président fait savoir que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence, MM. ALLIX, BECK, DE JUVIGNY, MORDRET, PERRIN, SIROT, TROTABAS, VERGEOT, WALBAUM et WATELET sont nommés membres titulaires.

D'autre part, la Société a reçu les demandes d'admission suivantes, au titre de membres titulaires :

M. le général BRISSAUD-DESMAILLET, commandant une division à Amiens, 167, avenue Victor-Hugo (16e), présenté par MM. Cadoux, Girard et Barriol.

M. François BURIN DES ROZIERS, ancien élève de l'École polytechnique, secrétaire général de la Compagnie d'assurances contre les accidents, 56, rue de la Victoire (9e), présenté par MM. Hamon et Barriol.

M. Eugène FRANÇOIS, assureur-conseil, maire de Thonac (Dordogne), conseiller du Commerce extérieur de la France, administrateur de la Caisse d'épargne de Paris, 36, rue Laffitte (9e), présenté par MM. Hamon et Barriol.

M. Louis MANHEIM, trésorier général de la Chambre internationale de Commerce et membre de la Cour internationale d'arbitrage commercial, administrateur-délégué, directeur général de la Société de banque pour le commerce et l'industrie, 20, avenue Victor-Emmanuel III (8e), présenté par MM. Cauboue et Barriol.

M. PERISSE, titulaire du brevet d'expert-comptable de l'État, diplômé de la S. C. F., professeur de comptabilité à l'Institut catholique, 8, place Édouard VII (8e), présenté par MM. Leblanc et Trignart.

M. Pierre BEZARD-FALGAS, sous-inspecteur des services administratifs à la Compagnie du Nord, docteur en droit, 113, boulevard Saint-Germain (6e), présenté par MM. Truchy, Girard et Barriol.

M. SAINT-GERMÈS, agrégé des Facultés de droit, attaché à la Faculté de Caen, présenté par MM. Truchy et Aftalion.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

REMERCIEMENTS.

M. le Président se fait un devoir d'adresser ses bien vifs remerciements à M. Georges-Marie HAMON, fils de notre collègue du Conseil qui, répondant à l'appel lancé par notre Trésorier, a tenu à faire un don généreux et important à la Société, et il espère que cet excellent exemple sera suivi par de nombreux collègues.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération.

Il fait une mention spéciale du nouvel ouvrage de notre collègue M. G. REY-

MONDIN : *Contribution à la restauration économique et financière de la France et à l'organisation de la Nation en temps de guerre.*

Cette étude documentaire d'une grande réalité contient les promesses de son titre.

On y trouve de nombreuses citations savamment choisies. Il était nécessaire que ces indications fussent données, car elles sont de nature à faciliter la compréhension de l'importance de la comptabilité, et de son contrôle compétent, l'une des meilleures bases de la statistique.

COMMUNICATION DE M MARIUS-JULES LAMBERT : « RECHERCHES STATISTIQUES SUR LE RECENSEMENT DE 1926 DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE : LES CONDITIONS DE LOGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE ».

M. le Président donne ensuite la parole à M. Marius-Jules LAMBERT pour le développement de sa communication, laquelle sera insérée dans le Journal de la Société.

Après avoir remercié l'orateur de sa très intéressante communication, M. le Président ouvre la discussion et donne la parole à M. FUSTER.

M. FUSTER se réjouit de voir l'excellente intervention de M. LAMBERT mettre fin à la sorte de carence qui s'était établie depuis la mort du Dr BERTILLON. Depuis lors, en effet, la Société n'a pas eu — ou n'a eu qu'exceptionnellement — l'écho des travaux entrepris par la Statistique de Paris. Il évoque les difficul és auxquelles a dû faire face M. LAMBERT, mais il a pleine confiance que, fort de l'appui moral donné par notre Société, ce consciencieux et ingénieux travailleur pourra développer de façon aussi profitable à tous que son grand prédécesseur, les cond tions du Bureau de Paris aux études scientifiques et pratiques poursuivies ici.

En ce qui concerne le logement, des documents fournis par le Recensement et dans le bref laps de temps qui lui était imparti, M. LAMBERT a su tirer une étude extrêmement suggestive et qui a déjà inspiré, on le sait, les décisions prises par les conseils municipal et général quant à l'application de la loi Loucheur. M. FUSTER demande cependant la permission de présenter quelques observations préjudicielles.

M. LAMBERT s'est surtout efforcé de chiffrer l'*arriéré*, le nombre de logements à créer pour que tous les « mal logés » actuels puissent trouver le moyen de s'y bien loger. Or, son critère, il reconnaît lui-même, est un peu « rudimentaire ». C'est en effet la fameuse no ion Bertillon du « surpeuplement ». Est « mal logé » parce que « en surpeuplement » tout ménage dont les habitants vivent à raison de plus de deux par pièce (où l'on peut mettre un lit d'adulte). Formule simple, mais trop simple, à laquelle Anglais et Allemands se sont effor és de subs ituer, au prix de quelques difficultés de recensements, des procédés d'évaluation du « besoin » qui tiennent mieux compte des réalités de la vie. Car cette formule tient vraiment trop peu compte : 1° des conditions hygiéniques du local (cube de la pièce et conditions d'aération : deux personnes dans une petite pièce surtout si elle est mal aérable sont mal logées quoique sans « surpeuplement », et l'inverse est vrai); 2° de l'âge, du sexe et de la parenté des habitants (à conditions techniques égales, deux ou trois enfants peuvent loger où ne vivra qu'un adu'te; inversement, dès l'âge de la puberté, le danger ou la gêne de la promiscuité sexuelle obligent à considérer comme mauvais logements ceux où la séparation des sexes n' st pas assurée pour les habitants autres que les époux). M. FUSTER cite des cas qu'il connaît dans un faubourg populaire. Ici, trois personnes : père, jeune fille, jeune cousin, trois pièces; situation en apparence excellente, en fait, danger, car les trois pièces sont des taudis. Là : huit personnes : père, mère, six enfants de moins de douze ans dont deux dans la chambre des parents); trois pièces, situation en apparence mauvaise, en fait satisfaisante, car les trois pièces sont

larges et salubres et d'ailleurs les deux cadets, âgés de moins de dix-huit mois, *doivent*, pour les soins, être à portée de la mère.

Ces données sur la famille, le recensement les a fournies,et la correction, à cet égard, serait aisée quoique un peu longue. Plus insuffisante sont les données du recensement au sujet du local : elles pourraient être toutefois utilisées. Enfin, si l'on voulait préciser quels sont les logements-taudis, les vrais insalubres, par local ou par emploi, on pourrait recourir aux renseignements du Bureau d'hygiène et de divers services d'hygiène sociale (comme le fait déjà pour le groupe dit des dix-sept « îlots insalubres» ou des 30.000 logements.

On connaitrait ainsi finalement ce qui est seulement *présumé* « mal logé » et ce qui est *réellement* « logé en taudis insalubre ». On pourrait établir un plan d'opération selon l'urgence.

Or, l'urgence n'exige-t-elle pas qu'une grande partie, la plus grande partie peut-être de l'effort se porte sur la suppression de ces taudis réels, dont la population est à la fois menacée et menaçante? La loi Loucheur ne fait appel qu'à des déplacements spontanés de la population dite « mal logée » et d'ailleurs une assez faible fraction seulement en serait bénéficiaire, d'année en année, et enfin on ne nous parle pas des nouveaux venus (excédent de natalité, émigrants) : qui nous garantit qu'un nombre sérieux des présumés « mal logés » actuels et surtout de ceux qui peuplent nos taudis réels, auront finalement pu ou même voulu aller aux logements Loucheur? Qu'on n'oublie pas, en effet, que ces habitants des taudis sont souvent obligés de rester près du lieu de leur travail et qu'ils sont en outre hors d'état de payer certains taux de loyer.

Il faudrait donc concevoir une opération systématique et de grande envergure financière, avec création préalable à grands frais à proximité des locaux insalubres à démolir, du plus grand nombre possible de logements neufs réservés aux délogés (avec une assistance-loyers, à raison de la différence évidente entre les loyers des anciens et ceux des nouveaux logements); pour d'autres locaux insalubres, heureusement, la remise en état (le *reconditionnis* des Anglais), pourrait suffire, et pour tous, en outre, l'imposition d'un règlement précis interdisant le surpeuplement. Les Anglais, et surtout les Londoniens, après les beaux efforts qu'ils ont faits pour construire à la Loucheur, en viennent à constater que le problème du taudis n'est pas résolu, et qu'il faut en venir à cette politique corrective du mal urgent, la persistance du *slum*. M. Fuster ne peut s'empêcher de trouver que, en se bornant à prévoir « l'emploi pour la destruction des îlots insalubres du solde de l'emprunt de 300 millions de 1924 » (dont 100 millions dès maintenant), la Ville de Paris attaque de façon tangente et timide le problème de l'assainissement complet et permanent, dont la solution semble impliquer une dépense peut-être décuple.

La parole est ensuite donnée à M. Paul Razous.

M. Paul Razous, vivement intéressé par la méthode et les résultats statistiques de la communication de M. Lambert, considère que les innovations et la souplesse de la loi Loucheur tant en ce qui concerne la construction des habitations à bon marché que des habitations à loyer moyen permettront de combler une partie importante du déficit de logements et en même temps d'atténuer les dangers du taudis. Mais, s'il est indispensable que les offices publics et les sociétés d'habitations à bon marché construisent des immeubles pour la location, il faut surtout, pour rester dans l'esprit des principes directeurs des habitations à bon marché, réserver une grande part à l'initiative privée. Or, si l'on se reporte au mémoire récent présenté au Conseil municipal de Paris et concernant les encouragements à accorder par la Ville, on y trouve une proportion qui paraît extrêmement importante en faveur des constructions collectives réalisées par les offices publics ou les sociétés d'habitations à bon

marché et assez faible pour les constructions qui seront dues à l'initiative privée. Les constructions collectives sont évidemment nécessaires, surtout dans Paris où le prix élevé du terrain doit être reporté sur plusieurs étages; mais il semble que si la Ville de Paris veut faire œuvre utile au point de vue social et industriel, elle doit, dans le cadre de la loi Loucheur, stimuler davantage l'accession à la propriété des logements, que la location.

La Ville de Paris, comme d'ailleurs aussi toutes les régions de France ont intérêt à ce que l'initiative privée soit favorisée.

Cette initiative pourrait être développée à Paris et dans les grands centres par la participation des départements et des communes au paiement jusqu'à concurrence d'un maximum de 1,50 % de l'intérêt et de l'amortissement prévus par l'article 7 de la loi Loucheur en faveur des habitations à bon marché et par la participation de ces mêmes collectivités au service d'une partie (3 % au plus) de l'intérêt et de l'amortissement des derniers 40 % du prix de la construction, telle qu'elle est prévue par l'article 30 de ladite loi Loucheur en faveur des habitations à loyer moyen.

M. Paul Razous conclut en terminant qu'il lui semble plus opérant et plus conforme aux besoins d'ordre et de paix de notre pays, de favoriser dans le cadre de la loi du 13 juillet 1928, l'accession à la propriété que de construire de très grands immeubles pour la location administrés par les offices publics, immeubles qui seraient propriété collective des communes et dans lesquels faute d'une discipline presque impossible à réaliser, on reviendrait sans le vouloir, à quelques-uns des inconvénients du taudis.

Puis, M. Gaston Cadoux présente ses observations :

« La communication que nous venons d'entendre fut particulièrement intéressante pour un ancien fonctionnaire parisien comme moi. Elle me paraît démonstrative de l'utilité pratique des statistiques bien établies, utilité pratique qu'il serait fort nécessaire de faire apprécier par les Conseillers municipaux.

« Le fait qui domine c'est que Paris, de 1921 à 1926, a perdu 159.000 habitants de nationalité française; perte imparfaitement compensée par la venue d'habitants étrangers. C'est un avertissement que, s'ils ne veulent pas voir décliner Paris, nos édiles devront méditer sérieusement. On a recensé en 1926 dans la capitale 102 étrangers par 1.000 habitants, contre 58,3 en 1921, et dans la banlieue, pour 1.000 habitants, 79,3 étrangers contre 42,7 en 1921 La progression est impressionnante pour une période si courte.

« Paris et sa banlieue possèdent les colonies étrangères les plus variées et les plus nombreuses comparées à celle des autres métropoles de l'Europe ou de l'Amérique; cela mérite certainement de retenir l'attention sans qu'on en veuille tirer cette conséquence que cette proportion élevée d'étrangers soit nécessairement fâcheuse. Parmi les 433.000 étrangers qui vivent dans le département de la Seine, s'il en est d'indésirables, la très grande majorité constitue une main-d'œuvre nécessaire où les bons éléments restent fort heureusement très nombreux. Néanmoins, l'utilité d'une surveillance attentive des autres éléments turbulents est évidente, au double point de vue économique et social, comme à celui de la tranquillité publique. Les charges financières qui résultent pour Paris et les communes de la fréquentation des écoles, des soins aux malades indigents, de l'admission des femmes immigrées dans nos maternités et des allocations aux vieillards nécessiteux ne trouvent pas de suffisantes compensations dans les soins, secours et institutions scolaires dont les rares français fixés à l'étranger peuvent occasionnellement bénéficier. Il y aurait un ajustement équitable à étudier entre nos charges pour les colonies étrangères fixées en France et celles que nos petits groupes de français occasionnent aux pays étrangers. Le système de la réciprocité de traitement nous est évidemment préjudiciable, envisagé du point de vue budgétaire.

« M. Lambert a insisté sur les questions de l'habitation. Il m'a paru assez

partisan des constructions par l'État, les départements et les villes; mon opinion est qu'il serait préférable de laisser s'exercer les initiatives privées, en leur allouant, à bon escient, des subventions dans une proprotion mesurée sur leurs efforts utiles.

« A Paris, sur 2.517.000 personnes n'habitant pas en meublé, 720.000 seulement occupent des logements satisfaisants. Plus de 1.063.000 doivent vivre dans de mauvaises conditions d'habitation. Cette proportion de 43 % de mal logés doit inciter à intensifier la lutte contre le taudis, car il engendre trop de maux moraux et physiques pour qu'on continue à le détruire avec une activité insuffisante.

« De ses très intéressantes déductions des données fournies par son dernier recensement, fort bien préparé et très soigneusement exécuté, M. Lambert a conclu à la nécessité d'orienter l'effort des élus et des administrations vers une étude méthodique de l'organisation d'une sorte de département de Paris où l'actuelle métropole française deviendrait le centre commercial et financier, resterait le séjour préféré des visiteurs, et où une périphérie très étendue abriterait les entreprises industrielles, les magasins de gros et les entrepôts et aussi la population active ouvrière occupée par ces ruches essaimées de Paris. C'est l'évolution qui modifie la vie de toutes les grandes capitales. S'il est vain de la déplorer, il est nécessaire d'y adapter les services publics urbains et suburbains.

« Notre Collègue voit, à juste raison, un système perfectionné de transports en commun rapides à bon marché, comme l'organe indispensable à la vie future du plus grand Paris et de ses faubourgs étendus.

« C'est ce qu'on a, avec plus ou moins de méthode et de réussite, tenté pour Londres. En 1910, le *greater London* occupait 1.798 kilomètres carrés et comptait environ 7.430.000 habitants. Il en compte plus de 8.200.000 actuellement. Le plus grand Londres est délimité par une circonférence, assez exactement figurée par un cercle de 24 kilomètres de rayon, dont la gare de Charring Cross serait le centre. La plupart des rentiers oisifs, des gens d'affaires, la presque totalité des hommes de loi, des financiers, des parlementaires, des magistrats, vont loger aux confins plus ou moins extrêmes de cette gigantesque agglomération qu'est la métropole anglaise. J'ai vu des négociants de la Cité habiter de façon permanente les bords de la mer, s'évadant du cercle délimitant le *greater London.*

« La circonférence d'un pareil cercle, tracé sur une carte de la région parisienne, en prenant comme centre Notre-Dame, passerait par les deux départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, embrasserait les territoires s'étendant de Versailles à Saint-Leu-Taverny, vers le milieu de la forêt de Montmorency ainsi que ceux compris entre Saint-Germain-en-Laye et la forêt de Sénart au delà de Brunoy et de Villeneuve-Saint-Georges.

« Cette vue comparative montre l'ordre de grandeur des divers problèmes que M. Lambert a signalés et pour la solution desquels il a esquissé des méthodes qui méritent de retenir l'attention du grand public et surtout d'inciter les élus et les fonctionnaires à voir grand et loin.

« Il faut donner d'élégantes solutions aux problèmes des transports mais en apporter aussi à ceux de l'eau potable, des égouts, de la distribution du gaz et de l'électricité, des écoles, des institutions hospitalières et d'assistance. C'est une tâche qu'il faut aborder hardiment et mener rapidement à bien. Il en est peu d'une portée sociale plus considérable.

« Les beaux travaux du service de statistique dont notre Collègue a la charge et les vues générales qu'il en a fait découler pourront, je l'espère du moins, servir utilement à éviter des erreurs irréparables qui ont été commises autrefois dans l'aménagement de la banlieue parisienne; devront efficacement contribuer désormais à préparer une expansion harmonieuse et esthétique de notre Paris, à réaliser pour ses futurs habitants une vie plus agréable, plus salubre et moins inutilement trépidante que la nôtre, une vie où le rôle éducatif

de la famille sera plus marqué et moins stupidement étriqué et compliqué que pour nous. »

M. le Secrétaire général se demande si devant la multiplicité des organes qui s'occupent de cette question des logements, multiplicité qui retarde nécessairement la confection d'un programme rationnel, il n'y aurait pas lieu de remplacer toutes ces commissions par un super organisme spécial, ayant une durée assurée, une autorité incontestée capable de discipliner les divers intérêts en présence; il lui apparaît que c'est seulement grâce à un tel organisme que l'on pourrait mener à bien la tâche complexe et difficile que l'on a entreprise en France. En tout cas, il pourrait posséder un esprit de suite que ne peuvent avoir les commissions qui sont malheureusement soumises aux fluctuations de la politique.

Enfin M. Virot ajoute :

Je suis de l'avis de notre éminent collègue Cadoux, lorsqu'il réclame des logements salubres pour les travailleurs, alléguant que le meilleur moyen pour combattre les idées de violence et élever le moral de l'ouvrier, c'est de lui donner un logis confortable pour lui et sa famille.

Et pourtant la pratique est loin d'apporter une vérification éclatante à ce postulat, car nombre d'habitations ouvrières de la Ville de Paris sont devenues de véritables foyers de communisme.

Dans l'un d'eux, qui groupe à Ménilmontant six cents ménages, la situation a pris un tel caractère de gravité qu'il a fallu prendre des mesures d'ordre spéciales pour éviter le retour d'incidents graves qui s'étaient produits et menaçaient de se renouveler si on n'y prenait pas garde.

Malgré cette constatation déconcertante, je crois qu'il faut persister dans l'œuvre commencée, peut-être pourrait-on apporter plus de discernement dans le groupement des locataires d'un même immeuble étant entendu aussi qu'on évitera de construire des groupes trop importants en raison de la promiscuité dangereuse qu'un tel groupement constitue.

Dans la conclusion de son merveilleux travail, M. Lambert nous apprend qu'il manque dans l'agglomération parisienne 220.000 logements. C'est un chiffre qui ne varie pas depuis plusieurs années malgré ce qui a été fait et tout en nous réjouissant de l'appoint important que la loi Loucheur va apporter à la solution de la crise, très loyalement, nous devons reconnaître que les 80.000 logements à construire en cinq ans n'auront pas résolu le problème si, parallèlement à l'exécution de ce programme on ne reprend pas la construction d'autres logements.

Il faut se souvenir qu'à Paris, en période normale, on construisait par an avant la guerre, 20.000 à 22.000 logements et cela donnait au marché la souplesse nécessaire et semblait parfaitement répondre aux conditions de l'accroissement de la population.

Avec le déficit constaté tel qu'il résulte de l'étude de M. Lambert, il est facile de comprendre qu'après l'exécution du plan Loucheur on se trouvera en présence d'un déficit aggravé si la population continue à s'accroître comme par le passé.

Il ne faut donc pas laisser s'accréditer auprès des Parisiens que la crise dont ils souffrent aura complètement disparu lorsque la loi de juillet 1928 aura joué à plein; mais, au contraire, tout en rendant hommage à l'initiative heureuse du ministère du Travail, convenir que le problème du logement dans l'agglomération parisienne reste posé dans toute son ampleur et qu'il est intimement lié à l'aménagement du plus grand Paris et qu'il faut, coûte que coûte, en poursuivre la réalisation.

M. le Président remercie à nouveau M. Marius-Jules Lambert et les divers orateurs qui ont apporté sur ce sujet de pressante actualité une impression

généra'e pas très consolante. L'idée fondamentale à retenir est la lutte contre le taudis, laquelle doit tenir compte qu'il est extrêmement difficile de sortir définitivement les gens du taudis.

La séance est levée à 23h 10.

Le Secrétaire général,
A. Barriol.

Le Président,
C. Colson.